

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'INDRE

Commune de GUILLY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de septembre à vingt heures. Le Conseil Municipal de Guilly, dûment convoqué le 28 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Madame Nadine DELAGE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Nadine DELAGE, Maryse HERVET, Grégory RAMBERT, Ugo HEUZÉ, Didier BRÉART, Alain BOIREAU, Monique ERNEWEIN, David AUGER, Laurence MIGLIACCIO, Céline LANCHAIS.

Secrétaire : Grégory RAMBERT

- Nombre de conseillers en exercice : 10
- Nombre de présents : 10
- Nombre de votants : 10

Objet : Avis sur le projet de parc éolien « Eoliennes des Cerises » de la commune de Fontenay.

VU l'Arrêté Préfectoral n°36-2022-07-29-00007 du 29 juillet 2022 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la Société Eoliennes des cerises pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de FONTENAY.

Considérant que conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 31 octobre 2022.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis sur ce projet.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet du parc éolien « Eoliennes des Cerises » de la commune de FONTENAY.

Pour copie conforme en Mairie, le 28 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
G. RAMBERT

Le Maire,
N. DELAGE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture le 03/10/2022
et publication ou notification le 03/10/2022
Le Maire


